Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260706-B26_029-DE

MORLAIX communauté
BRO MONTROULEZ

Morlaix Communauté
Décision du Bureau Communautaire n° B26-029

Séance du lundi 6 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le six juillet à dix-huit heures, le Bureau Communautaire s'est réuni en Salle An Amzer Vad à Lannéanou, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul Vermot, Président.

Date de la convocation : le 30 juin 2026
Nombre de membres en exercice : 36
Nombre de membres présents : 24
Nombre de votants : 24

Étaient présents : Jean-Paul Vermot, Marion Picart, Arnaud Favé, Christine Prigent, Julien Kerguillec, Sébastien Marie, Pierre Le Goff, Jonas Plusquellec, Joseph Irrien, Valérie Scattolin, Yvon Laurans, Nathalie Barnet, David Guyomar, Alban le Roux, Eric Cloarec, Anne-Lise Jacq, Yvon Denis, Patrick berger, Pascal Lecomte, Hervé Loussaut, Philippe Adam, Marc Boizard, Anne-Marie Kerviel, Gilles Creach.

Étaient absents excusés : Guy Pennec, Joëlle Huon, Catherine Tréanton, Sandrine Autret, Sandrine Delory, Julie Hamon, Michael Restier, Hervé Cillard, Gwenolé Guyomarc'h, Serge Wlodarczak, Bernadette Auffret, Stéphane Lozdowski.

Attribution des subventions Petite Enfance - Horaires Elargis

Projet de territoire Trajectoire 2030
Orientation stratégique n°3 "Assurer la cohésion et l'équilibre social du territoire"

Rapporteur : Jean-Paul Vermot

Afin d'aider les familles en horaires décalés ayant des revenus modestes, Morlaix Communauté accompagne depuis 2012 les structures d'accueil des enfants de 0 à 3 ans ouvertes avant 7h30 et après 18h30 (délibération du 26 mars 2012) - 25 % du reste à charge.

Dans ce cadre, il vous est proposé d'examiner la demande de subvention suivante :

Considérant que les crédits sont inscrits au budget PETITE ENFANCE - fonction 4228 – 657341			
Organisme	**Montants attribués 2025**	Montants sollicités 2026	**Montants Attribués 2026**
Ville de Morlaix – Crèche Familiale	4 487 €	4 739.37 €	4 739.37 €

Vu la délibération D26-095 du 29 juin 2026 portant délégation de pouvoirs du Conseil de Communauté vers son président et le bureau ;

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- **d'autoriser le versement d'une subvention de 4 739,37 € à la ville de Morlaix,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions ou avenants et toutes pièces administratives.**

Après en avoir délibéré,
Décision du Bureau : adopté à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260706-B26_029-DE

Le Président
Jean-Paul Vermot

